



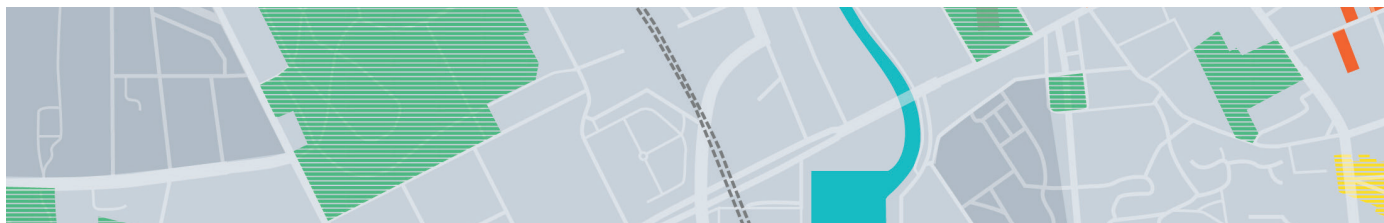
Une nouvelle ère s'ouvre en 2019 pour les Associations et Unions régionales. Les incertitudes pesant sur les organismes suite aux lois de finances 2018 et 2019 et à la loi ELAN ont trouvé une réponse à travers la signature d'une « clause de revoyure » assurant aux organismes une visibilité sur trois ans du cadre fiscal et financier de leur action. Trois ans, un délai qui figurerait presque une forme de temps long dans la période que nous vivons. Trois ans, c'est également la période renouvelée du mandat de l'action régionale du Mouvement Hlm. Un nouveau mandat, signé entre la FNAR et l'Union HLM le 29 janvier 2019, redéfinit, pour la période 2019-2021, les enjeux et les objectifs de l'action régionale du Mouvement.

La FNAR redéfinit donc ses priorités dans un contexte marqué par une refonte du rôle de l'Etat, qui se retire du financement direct du secteur Hlm tout en renforçant ses exigences comme acteur spécifiquement chargé des politiques liées à l'urgence et à l'accueil des populations les plus fragiles (accueil des migrants, mise en œuvre du plan pour le logement d'abord, gestion du contingent réservataire au bénéfice des publics prioritaires, mise en œuvre du DALO...).

Les Associations et Unions régionales seront confrontées en parallèle à la modification du tissu des bailleurs Hlm et à la constitution de grands groupes. Certains territoires seront ainsi confrontés à une réduction très forte du nombre d'organismes présents. Certains groupes ou regroupements d'organismes pourraient avoir la tentation d'une gestion « déterritorialisée », d'autant plus forte qu'elle pourra entrer en résonance avec une culture étatique de plus en plus portée sur une approche macroéconomique des questions d'habitat. C'est dire si l'enjeu est fort pour la FNAR de ne jamais perdre de vue l'approche territoriale des démarches interbailleurs et de prévenir la possible déconnexion du Mouvement Hlm et des collectivités territoriales.



Pictogrammes créés par Freepik, Recept Kutuk et Anton Saputro



Cinq axes structurent le nouveau mandat triennal de l'Action régionale, reprenant pour partie les engagements de l'Union Sociale pour l'Habitat devant la Caisse de garantie du logement locatif social. Chacun d'entre eux fera l'objet d'une communauté professionnelle regroupant les équipes de la FNAR et des Associations et Unions régionales, avec la participation des services de l'USH et des autres fédérations.

Ce mandat se fixe des objectifs concrets et des outils opérationnels et financiers de mise en œuvre. Ces outils sont contractualisés avec chaque Association ou Union régionale dans une convention de mise en œuvre du mandat.

Les défis à relever, pour le Mouvement Hlm et pour nos territoires, sont devant nous. La FNAR et ses adhérents y prendront toute leur part et se sont donc mis en ordre de marche pour les relever. Ce travail commence maintenant.

Denis RAMBAUD  
Président de la FNAR

## BILAN DU MANDAT DE L'ACTION RÉGIONALE 2015-2018

Le mandat de l'action régionale, signé en février 2015 et prolongé jusqu'en 2018, a permis de structurer l'intervention des Associations régionales autour de 4 grandes thématiques. Ainsi, les stratégies patrimoniales et les investissements des organismes, la gestion sociale, la qualité de service et les politiques publiques locales ont constitué, pour ces 4 dernières années, le socle des actions des Associations régionales. Les missions des Associations régionales, telles que l'information et la mobilisation des organismes, l'observation et le centre de ressources, la représentation du Mouvement auprès des acteurs locaux et l'animation inter-organismes, sont également précisées dans le précédent mandat.

Ce mandat s'est déroulé dans un contexte national marqué par de profondes mutations qui ont impacté de manière significative les territoires et l'activité des organismes Hlm. Ainsi, la réorganisation de la carte régionale a imposé aux Associations régionales d'engager des processus de regroupement pour répondre à cette nouvelle configuration territoriale. Par ailleurs, les Associations régionales ont été un acteur essentiel, sur les territoires, pour accompagner les importantes réformes introduites par les évolutions législatives portées notamment par les lois LEC et ALUR.

Le bilan réalisé, sur les 4 dernières années, a montré le dynamisme et l'implication des Associations régionales sur les thématiques du mandat. A titre d'exemple, la mobilisation des AR, aux côtés des organismes, a permis une forte progression des agréments sur la période. Elles ont participé et contribué au dialogue dans le cadre de la programmation des aides au logement social. Sur la gestion sociale, les sujets ont été particulièrement denses pour les Associations. L'appui à la contribution commune des organismes aux dispositifs locaux, le dialogue avec les collectivités en charge des politiques locales de l'habitat et l'information sur les évolutions introduites par les lois « ALUR » et « LEC » ont été au cœur des actions des AR. En matière de qualité de service, les Associations régionales, mandatées par l'USH, ont accompagné les évolutions et les orientations décidées par les instances du Mouvement. Le rôle des AR a enfin été prépondérant en matière de suivi des politiques locales.